FLEURIEUX·SUR·L'ARBRESLE

RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20250428-2025-27-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

Publié le 29 avril 2025

Délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Véronique BOUCHARD, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU) et Chani PETIT (pouvoir Evelyne GIRARDON).

2025-27 Délibération relative à la signature d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour l'année 2025

Rapporteur : Diogène BATALLA

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) propose de former un groupement de commandes constitué des communes de L'Arbresle, Bibost, Bully, Chevinay, Eveux, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Lentilly, Sain Bel, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Julien-sur-Bibost, Sarcey, Savigny, Sourcieux-les-Mines et le SYRIBT, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement a pour objet de coordonner la procédure de passation des marchés publics et accords-cadres de ses membres pour les sujets suivants :

- Entretien de la signalisation horizontale ;
- Diagnostic de la voirie communale ;
- Assurance ;
- Contrôles réglementaires et maintenance des équipements ;
- Fourniture de papier ;
- Fournitures de bureaux et scolaires et produits d'entretien.

La commune souhaite adhérer au sujet suivant : entretien de la signalisation horizontale.

La CCPA coordonne ce groupement de commandes. La Commission d'Appels d'Offres sera donc celle de la CCPA.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique,
VU le projet de convention présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour le sujet suivant : *entretien de la signalisation horizontale* ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus au budget principal de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA
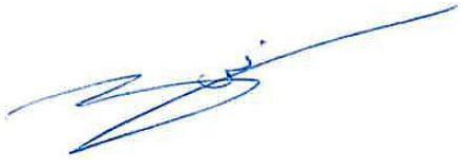
La secrétaire de séance
Isabelle BONNET